

## ANNEXE 2 - CALENDRIER DES EPREUVES

### 1. Epreuves écrites

DATES	EPREUVES	METROPOLE	GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE	REUNION	MAYOTTE	POLYNESIE
<b>Mardi 14 mai 2019</b>	E1- Culture générale et expression (4 heures)	14h-18h	10h-14h	16h-20h	15h – 19h	13h-17h <i>(sujets spécifiques)</i> <b>2heure de mise en loge</b> Aucune sortie autorisée avant la fin de la 2eme heure d'épreuve
<b>Mercredi 15 mai 2019</b>	E4 - Elaboration de l'offre touristique : U41 - tourisme et territoire (3 heures)	14h30-17h30 (a)	10h30-13h30 (a)	16h30-19h30 (a)	15h30 – 18h30	5h30–8h30
<b>Jeudi 16 mai 2019</b>	E4 – Elaboration de l'offre touristique : U42- Production d'une prestation touristique (4 heures)	14h-18h (b)	10h-14h (b)	16h-20h (b)	15h – 19h	5h-9h

**(a) Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve**

**(b) Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la 3ème heure d'épreuve**

NB : Tout candidat, qui, en cours de composition, serait autorisé à sortir de la salle d'examen, devra impérativement être accompagné.

### 2. Autres épreuves

Les dates des autres épreuves (orales & pratiques) sont arrêtées par Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs des académies organisatrices.